

PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

*concernant**la 1^{ère} série de compléments au budget 2022*

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 101 du règlement du Conseil communal du 1er septembre 2016, nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges ou des revenus de fonctionnement imprévisibles et exceptionnels qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

		Budget 2022	Crédit compl.
CHARGES			
1. SPORTS, TOURISME ET BATIMENTS			
346.3141.31/18	Entretien-rénovation des bâtiments PF Cygnes 10 – Extension de l'UAPE dans les locaux du restaurant l'Impro (décision municipale du 04.05.2022)	209'500	44'000
354.3141.10/11	Entretien-rénovation des bâtiments TBB - réparation de l'enrouleur de la frise de scène (décision municipale du 16.03.2022)	200'000	21'880
355.3141.10/43	Entretien-rénovation des bâtiments scolaires Salle de gym de la Villette - rénovation partielle de l'étanchéité toiture sur vestiaires (décision municipale du 16.03.2022)	417'000	35'000
355.3141.10 / 31	Entretien-rénovations des bâtiments scolaires Travaux d'aménagements intérieurs au pavillon scolaire du Pré-du-Canal (décision municipale du 30.03.2022)	417'000	50'000

2. MOBILITE, TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT

413.3155.00	Entretien des véhicules Prix des consommables carburants et énergies pour le service - Fluctuations (décision municipale du 13.04.2022)	310'000	33'320
431.3120.00	Consommation d'énergie Prix des consommables carburants et énergies pour le service - Fluctuations (décision municipale du 13.04.2022)	20'000	3'000
441.3120.00	Consommation d'énergie Prix des consommables carburants et énergies pour le service - Fluctuations (décision municipale du 13.04.2022)	55'000	8'250
465.3120.00	Consommation d'énergie Prix des consommables carburants et énergies pour le service - Fluctuations (décision municipale du 13.04.2022)	221'390	33'210

3. JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

718.3652.02	Aides, subventions au Conseil des jeunes Organisation d'un évènement culturel et artistique (décision municipale du 30.03.2022)	30'000	10'000
-------------	---	--------	--------

4. URBANISME, RH, CULTURE ET DURABILITE

154.3153.00	Entretien et montages d'équipements Restauration urgente de la fontaine O/2000 d'Étienne Krähenbühl (décision municipale du 30.03.2022)	4'000	20'500
-------------	--	-------	--------

TOTAL DES CHARGES **259'160**

REVENUS

1. JEUNESSE ET COHESION SOCIALE

718.4809.02	Prélèvement Fonds Conseil des Jeunes Organisation d'un évènement culturel et artistique (décision municipale du 30.03.2022)	0	10'000
-------------	---	---	--------

2. URBANISME, RH, CULTURE ET DURABILITE

154.4809.00	Prélèvement sur le fonds de réserve (282.152 Fonds du Pourcent culturel)	0	
	Restauration urgente de la fontaine O/2000 d'Étienne Krähenbühl (décision municipale du 30.03.2022)		20'500
	TOTAL DES REVENUS		30'500



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1: Des compléments au budget 2022, représentant au total une augmentation de charges de CHF 259'160.- et une augmentation des revenus de CHF 30'500.- sont accordés à la Municipalité.

Article 2: La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2022 8'695'960

	Modification des charges	Modification de revenus
1. Sports - Tourisme - Bâtiments	150'880	
2. Mobilité - Travaux et environnement	77'780	
3. Jeunesse et cohésion sociale	10'000	10'000
4. Urbanisme - RH - Culture - Durabilité	20'500	20'500
	259'160	30'500

Charges supplémentaires 259'160

Revenus supplémentaires -30'500

**Excédent de charges selon budget et crédits
complémentaires** **8'924'620**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

P. Dessemontet



Le Secrétaire :

F. Zürcher

Délégué de la Municipalité : M. Pierre Dessemontet, syndic